



Sans papier nouvel amendement immigration

Par **loud_old**, le **21/10/2007** à **16:54**

concernant le nouvel amendement du projet de loi sur l'immigration qui donne droit aux personnes sans papiers d'être régularisés sous la réserve qu'il en trouve un travail dans un métier et une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement. pouvez vous me dire quelles sont les précautions à prendre avant toute démarche préfectorale. est ce que vous savez dans quel département ou région le taux de chômage est le plus élevé dans les secteurs suivants: agriculture hôtellerie restauration service à la personne